

Département de la
Charente-Maritime

REPUBLIC FRANCAISE

Song + copie
compté
11-1-57

Ville de ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

Séance du 6 avril 1957

Aadhésion à l'Association
des Maires des Stations et
représentants des organismes
intéressés aux aérodromes
de tourisme

L'an mil neuf cent cinquante sept, le six Avril 1957, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire, en session ordinaire d'après convocations faites le 1er Avril 1957.

57053

Etaient présents : MM. Brusset, Seugnot, Reutin, Castelnau, Couzinet, Gauzel, Barrot, Pouget, Cournil, Guillaud, Brotreau, Barrière, Domocq, Etcheber, Bourdeille, Marteau, Melle Pouché, MM. Rochederoux, Grussenmeyer, Dufour, Cournil, Edouard, Chamboulan, Papeau, Guichoua.

Représenté : M. Laurent par M. Brusset.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Etcheber ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer à l'Association des Maires des stations et représentants des organismes intéressés aux Aéroports et Aérodromes de Tourisme
- que le montant de la cotisation annuelle 4.000 francs sera mandatée ch II, art. 10 du budget primitif 1957 " Cotisations aux diverses associations dont la ville fait partie"

approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents.

VU

Rochefort s/Mer le 9 Mai 1957
Le Sous-préfet : Illisible.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Maire
L'Adjoint Délégué

